COMPRENDRE · S'ENTRAÎNER · REPRENDRE

Achat public : définir le besoin et comparer les offres

Des explications, des applications et des corrections pour préparer votre concours.

AAE Intérieur, examen professionnel B vers A, session 2027 : début des oraux au 7 décembre 2026 confirmé sur la page ministérielle le 2 novembre. Calendrier et repères du coach uniquement ; RAEP du 9 novembre conservé.

Ce document conserve la version indiquée en pied de page. Les exercices sont des créations pédagogiques, distinctes des annales officielles. Consultez la notice de votre session pour ses règles et ses échéances.

Gestion publique · 18 min

Achat public : définir le besoin et comparer les offres

Construire un raisonnement d’achat fondé sur le besoin, l’égalité et la traçabilité.

À la fin de cette fiche

- Construire un raisonnement d’achat fondé sur le besoin, l’égalité et la traçabilité.
- Résoudre le cas proposé et expliquer votre raisonnement sans le cours.

Partir du besoin avant de choisir un fournisseur

Décrivez la prestation attendue, son volume, ses contraintes et les utilisateurs. Une solution technique ou une marque ne doit pas précéder l’analyse du besoin sans justification appropriée. Regardez le coût complet : achat, maintenance, formation, consommables, durée et sortie du contrat. Définir le besoin ne signifie pas tout figer : une consultation peut préciser le marché, dans les conditions applicables, sans favoriser un opérateur.

Les principes et la procédure

La liberté d’accès, l’égalité de traitement et la transparence encadrent la commande publique. La procédure dépend notamment de l’objet, du montant estimé et du régime applicable ; les seuils évoluent, il faut vérifier ceux de la date utile. On ne découpe pas artificiellement un besoin pour éviter une procédure. Le recours à un modèle ou à trois devis ne démontre pas à lui seul la conformité de l’achat : vérifiez avec le service acheteur.

Comparer ce qui est comparable

Les critères et leurs modalités doivent être définis et appliqués dans le cadre de la consultation. Un prix bas ne garantit pas une offre adaptée. Évaluez les propositions à partir des mêmes critères, documentez les éléments objectifs et prévenez les conflits d’intérêts. Une information utile donnée à un candidat peut nécessiter d’être partagée selon les règles de la procédure pour préserver l’égalité.

Suivre l’exécution

L’achat ne s’arrête pas à l’attribution. Vérifiez la réception, les niveaux de service, les pièces de facturation et le traitement des écarts. Une modification de contrat nécessite son propre examen ; elle n’est pas libre parce qu’un prestataire est déjà retenu. Dans une note de concours, précisez le besoin, le pilote de l’achat, les points juridiques à faire vérifier et le suivi du résultat.

À vous de jouer

Un service veut un outil de rendez-vous. Offre A : 3 000 euros à l’installation puis 1 200 euros par an. Offre B : 1 500 euros à l’installation puis 2 000 euros par an. Comparez le coût sur trois ans en comptant trois annuités, puis donnez deux autres critères pertinents.

Correction · raisonnement détaillé

A : 3 000 + 3 × 1 200 = 6 600 euros. B : 1 500 + 3 × 2 000 = 7 500 euros. A coûte moins sur ce périmètre, même si B demande moins au départ. Il reste à examiner notamment accessibilité, sécurité, compatibilité, assistance et conditions

de sortie selon le besoin et les critères prévus. Le calcul pédagogique ne remplace pas la procédure et ne désigne pas automatiquement un attributaire.

Vérifier votre réponse

Vous calculez sur le même périmètre et distinguez comparaison économique et décision d'attribution.

À retenir

• Le besoin, les critères et les règles précèdent le choix du fournisseur.

• Le coût initial ne résume pas le coût complet.

Vérifiez vos connaissances

1. Quel ensemble correspond aux principes fondamentaux de la commande publique ?

A. Préférence personnelle, rapidité et secret

B. Prix le plus bas dans tous les cas

C. Liberté d'accès, égalité de traitement et transparence

D. Trois devis sans autre règle

Correction : C
L'article L3 fixe les principes. Une modalité pratique comme la collecte de devis ne suffit pas à résumer le cadre.

2. Quel coût total représente 3 000 euros d'installation et trois annuités de 1 200 euros ?

A. 4 200 euros

B. 3 600 euros

C. 6 600 euros

D. 9 000 euros

Correction : C
Le périmètre donné comprend 3 000 + 3 × 1 200. Omettre une annuité ou l'installation change la comparaison.

3. Pourquoi examiner la maintenance dans un achat ?

A. Elle remplace les règles de concurrence

B. Elle garantit à elle seule le meilleur fournisseur

C. Elle n'a jamais de conséquence budgétaire

D. Elle contribue au coût et à la qualité sur la durée

Correction : D

L'évaluation porte sur l'usage dans la durée. La maintenance n'exonère pas des règles de procédure et ne suffit pas à conclure seule.

4. Peut-on diviser artificiellement un besoin pour éviter le cadre de procédure applicable ?

A. Oui, si chaque facture est petite

B. Oui, si le fournisseur est connu

C. Oui, si le responsable préfère aller vite

D. Non, le besoin doit être estimé selon les règles applicables

Correction : D
La bonne estimation du besoin conditionne la procédure. La taille de chaque facture ne justifie pas un fractionnement destiné à contourner les règles.

Références

Code de la commande publique — article L3
www.legifrance.gouv.fr

Légifrance — décret GBCP du 7 novembre 2012, principes et rôles (articles 7 à 13)
www.legifrance.gouv.fr

Rapport de jury AAE MEF — session 2026
www.economie.gouv.fr